



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

du 2 avril 2026

(Convocation du 27/03/2026)

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. CLEMENT Philippe, Mme DANIEL Emilie, Mme DYTRYCH Nathalie, Mme FONTAINE Marie-Pierre, Mme FREMOND Sylvie, M. GOURBIN Benoît, M. HAMCHIN Thierry, M. LEBOUTEILLER Antoine, Mme LCONTE Nathalie, Mme LEFEVRE Laurence, M. OUITRE Florian, M. PYCK Gérard, M. TIPHAIGNE Eric et Mme VOISIN Nadine.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Après vérification que le quorum est bien atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. OUITRE Florian est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance

1 -	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026.
2 -	Désignation des membres des commissions communales et des organismes extérieurs.
3 -	Décision sur les quotas d'avancement des agents.
4 -	Préparations budgétaires.
5 -	MAM : validation des avenants et réflexion sur l'équipement de la cuisine.
6 -	Réflexion sur des devis relatifs aux remplacements d'un réfrigérateur de la salle de convivialité et du moteur de la VMC de la mairie.
7 -	Point sur les réflexions en cours.
8 -	Procurations pour courriers en recommandés et colis de la Poste.

+ questions diverses.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026 – Délibération 20260402-01 :

Le procès-verbal de la séance précédente a été transmis par mail le 25/03/2026. Aucune remarque n'a été apportée.

Par conséquent,
le conseil municipal
APPROUVE, à l'unanimité,
le procès-verbal de la séance du 20/03/2026.

- Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres - Délibération 20260402-02 :

Le conseil municipal,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de son suppléant, son 1^{er} adjoint habituellement, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants issus du conseil municipal et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf décision unanime contraire des conseillers municipaux. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant que le conseil municipal décide de ne pas recourir au scrutin secret pour nommer les membres de la CAO (art. L.2121-21),

Le conseil municipal, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, désigne la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Sont candidats au poste de titulaire :

- Eric TIPHAIGNE
- Nadine VOISIN
- Philippe CLEMENT

Sont candidats au poste de suppléant :

- Florian OUITRE
- Sylvie FREMOND
- Thierry HAMCHIN

Sont élus au poste de titulaires :

Président : M. Rémi Bellail, Maire.

Autres Membres : - Eric TIPHAIGNE
 - Nadine VOISIN
 - Philippe CLEMENT

Sont élus en tant que suppléants :

Présidente suppléante : Mme VOISIN Nadine, 1^{ère} adjointe

Autres Membres : - Florian OUITRE
 - Sylvie FREMOND
 - Thierry HAMCHIN

- Proposition pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Délibération 20260402-03 :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler les commissaires suite aux élections municipales.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Il est demandé de donner une liste de propositions comprenant 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, ensuite la direction départementale des finances publiques de la Manche désignera les commissaires ; 6 titulaires et 6 suppléants qui constitueront la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Les conditions sont les suivantes (Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI)) :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisé avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Il est précisé qu'il n'est plus obligatoire de désigner une personne domiciliée hors de la commune mais cela reste toujours possible.

La présidence est de fait assurée par M. le Maire.

Sont proposés :

TITULAIRES : Mme FREMOND Sylvie, Mme VOISIN Nadine, M. JULIENNE Lionel, M. DUREL Sébastien, M. FAVRAIS Jean-Louis, M. OUITRE Florian, Mme FONTAINE Marie-Pierre, Mme DANIEL Emilie, M. LEBOUTEILLER Antoine, Mme LECONTE Nathalie, M. PYCK Gérard et M. CLEMENT Philippe.

SUPPLEANTS : M. JOLY Emmanuel, M. ALLIX Eric, M. AGNES Denis, Mme GAMBILLON Marie-Claire, M. LEBRUN Philippe, M. LETROUIT Alain, M. NOEL Jean-Michel, M. JORET Hubert, M. PICQUENOT Denis, M. LECARDONNEL Louis, M. GILLES Jean-Jacques et M. AMANDA Franck.

Cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

La proposition ci-dessus des 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

- Commission de révision de la liste électorale - Délibération 20260402-04 :

Cette commission sera composée d'un(e) membre du Conseil Municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (hormis le Maire et ses adjoints), d'un(e) délégué(e) de l'administration désigné(e) par le(a) préfet(ète) et d'un délégué(e) désigné(e) par le tribunal judiciaire.

Conseiller municipal : M. CLEMENT Philippe / Suppléant : M. LEBOUTEILLER Antoine.

Délégué de l'Administration : M. LECARDONNEL Louis / Suppléant : Mme GAMBILLON Marie-Claire.

Délégué du Tribunal Judiciaire : M. LESAULNIER Patrice / Suppléant : M. FREMOND Hervé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

La désignation ci-dessus des membres titulaires et suppléants.

- Désignation des membres des commissions communales et des organismes extérieurs - Délibération 20260402-05 :

Le conseil municipal désigne les délégués pour siéger aux différentes commissions :

Travaux et chemins

M. BELLAIL Rémi, M. GOURBIN Benoît, M. HAMCHIN Thierry, M. CLEMENT Philippe, Mme DYTRYCH Nathalie, M. OUITRE Florian et M. TIPHAIGNE Eric.

Gestion des cimetières

Mme VOISIN Nadine, M. BELLAIL Rémi, M. TIPHAIGNE Eric et Mme FONTAINE Marie-Pierre.

Communication et bulletin municipal

Mme DYTRYCH Nathalie, M. OUITRE Florian, M. TIPHAIGNE Eric, Mme LECONTE Nathalie, Mme VOISIN Nadine et M. BELLAIL Rémi et Mme DANIEL Emilie

Logements

Mme VOISIN Nadine, Mme FREMOND Sylvie, M. PYCK Gérard et M. CLEMENT Philippe.

Gestion de la pause méridienne

- Maire : M. BELLAIL Rémi.
- 1 ou 2 référents élus par commune : Mme VOISIN Nadine et M. OUITRE Florian.
- 1 référent parent d'élève par commune : Mme SICILIAN Lucie.

Commission MAM

M. BELLAIL Rémi, Mme VOISIN Nadine, M. PYCK Gérard, M. OUITRE Florian, Mme FREMOND Sylvie et Mme FONTAINE Marie-Pierre.

COMMISSION (extra communale) des espaces verts

M. TIPHAIGNE Eric, Mme FREMOND Sylvie et M. GOURBIN Benoît.
M. TIPHAIGNE Eric va organiser cette commission et contacter les membres hors conseil qui venaient régulièrement pour savoir s'ils souhaitent continuer.

Association des retraités et des personnes âgées

Mmes GAMBILLON Marie-Claire et FREMOND Sylvie.

CLIC du Coutançais

1 référent personnes âgées – handicapés : Mme LECONTE Nathalie.

Banque alimentaire

Mesdames FREMOND Sylvie et GAMBILLON Marie-Claire.

CLEP SAINT MALO DE LA LANDE

La communauté de communes Coutances mer et bocage détient 77 sièges au SDEAU50 (compétences à la carte).

Ces sièges sont distribués en fonction des communes dans les différentes CLEP.

La commune de Gratot doit désigner 1 délégué titulaire.

Titulaire : M. BELLAIL Rémi.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Délégué titulaire : Mme VOISIN Nadine.

Délégué suppléant : M. BELLAIL Rémi.

CONSEILLER DEFENSE

Délégué titulaire : M. PYCK Gérard.

Comité des Œuvres Sociales (COS)

Déléguée « élus » titulaire : Mme VOISIN Nadine.

Déléguée « élus » suppléante : Mme LEFEVRE Laurence.

Délégué « agents » titulaire : M. Nicolas LESAULNIER

Déléguée « agents » suppléante : Mme Laëtitia JAOUEN.

Référent forêt – bois :

Les collectivités forestières normandes demandent aux communes de désigner un référent forêt – bois : M. GOURBIN Benoît.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

La désignation ci-dessus des membres dans les différentes commissions.

- Délégué du Syndicat Départemental D'Energies de la Manche (SDEM50) - Délibération 20260402-06 :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ;

VU les statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral du 03 juillet 2025 ;

VU la candidature de OUITRE Florian ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE

- De désigner M. OUITRE Florian comme délégué au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;
- De transmettre la présente délibération au SDEM50.

M. le Maire est désigné suppléant.

- Décision sur les quotas d'avancement des agents – délibération 20260402-07 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 16/02/2026,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades du cadre d'emplois des agents de police municipale. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux de promotion d'avancement de grade comme suit pour les cadres d'emplois suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Taux (%)
A	administrative	Attaché principal	100
C	technique	Agent de maîtrise principal	100
C	technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100
C	technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE d'adopter les taux de promotion ainsi proposés.

- Propositions budgétaires :

M. le Maire rappelle que le vote des comptes financiers uniques 2025 et des budgets primitifs 2026 aura lieu le lundi 27 avril 2026 à 20h30.

Il présente ensuite les projets de budgets avec le secrétaire de mairie.

- MAM : validation des avenants et réflexion sur l'équipement de la cuisine – délibération 20260402-08 :

M. le Maire présente les avenants consécutifs à des modifications dans le projet de la Maison d'Assistants Maternelles.

→ Lot 1 Voiries et Réseaux Divers

L'entreprise LEVILLAIN TP propose un avenant pour la modification du parking et la pose de pavés drainants. Il y aura également les mises en place d'une clôture plus haute que prévu pour des raisons de sécurité et d'une bande stérile autour du bâtiment.

La plus-value est de 3 991.40 € HT soit 4 789.68 € TTC.

→ Lot 2 Gros Œuvre

Le niveau du parking sera plus haut que celui de la MAM. Par conséquent, un escalier va devoir être créé.

Il y aura également une modification à réaliser sur l'infrastructure et il y aura une plus-value sur la rampe d'accès.

Compte tenu de ces modifications, l'entreprise SAS BOSCHÉ propose un avenant.

La plus-value est de 5 884.17 € HT soit 7 061.00 € TTC.

→ Lot 10 Peinture

L'entreprise NETTO DECOR propose un avenant pour la réalisation de la peinture du plafond cathédrale dans l'espace d'activités et des portes.

La plus-value est de 2 352.00 € HT soit 2 822.40 € TTC.

Mmes Voisin et Fremond sont allées se renseigner pour l'achat des équipements de la cuisine suivants :

- lave-linge
- sèche-linge
- réfrigérateur
- plaque à induction
- hotte ;
- four ;
- micro-ondes ;
- lave-vaisselle

L'offre globale de Gitem pour un montant total de 4 572 € TTC semble le mieux convenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE

De valider les avenants présentés ci-dessus.

De valider l'achat des équipements de la cuisine présentés ci-dessus.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Réflexion sur des devis relatifs aux remplacements d'un réfrigérateur de la salle et du moteur de la VMC de la mairie - délibération 20260402-09 :

Le compresseur de l'un des 2 réfrigérateurs de la cuisine de la salle de convivialité est hors service.

Un 1^{er} devis a été reçu pour la réparation. Au vu du montant qui était de 1 096.82 € TTC, il a été demandé une proposition à Technotel pour le remplacement de l'appareil.

Celle-ci est d'un montant de 1 239.00 € HT soit 1 486.80 € TTC. Par conséquent, la comparaison étant faite, il semble judicieux de le remplacer.

Par ailleurs, lors de l'entretien des VMC de la cantine et de la mairie, le prestataire a signalé que le moteur de la seconde était endommagé.

Un devis de France Hygiène Ventilation a été transmis. Le montant est de 2 158.65€ HT soit 2 590.38 € TTC. Ce coût est jugé astronomique. D'autres devis vont être demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE

De valider le devis de Technotel relatif au remplacement du réfrigérateur de la salle présenté ci-dessus.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Mme Voisin indique que les associations souhaiteraient que la commune achète des plaques et grilles pour le four de la salle de convivialité ainsi que des plateaux supplémentaires pour le service.

- Point sur les réflexions en cours :

M. Tiphaigne présente un powerpoint qui informe les conseillers sur l'état actuel des cimetières, le nombre de concessions occupées et les places encore disponibles que ce soit en concessions « classiques », en cases de columbarium ou en cavurnes.

Lors de ce mandat qui débute, une réflexion aura lieu pour l'agrandissement du cimetière paroissial.

M. le Maire évoque d'autres projets : la réflexion sur l'aménagement de la place Pierre Guillemain et l'extension du parking du Lavoir.

- Procurations pour courriers en recommandés et colis de la Poste - délibération 20260402-10 :

A chaque nouveau mandat électoral, il convient d'établir de nouvelles procurations pour qu'en cas d'absence, les courriers en recommandés ou les colis puissent être réceptionnés.

Il est proposé que les procurations soient établies au nom de :

- Rémi Bellail
- Nadine Voisin
- Florian Ouitre
- Sylvie Fremond
- Eric Tiphaigne
- Joëlle Bellail
- Laëtitia Jaouen.
- Nicolas Lesaulnier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

- les procurations proposées.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Questions diverses :

- Projet de piste cyclable :

Une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) a été reçue. Il s'agit du projet de création d'une piste cyclable qui serait en prolongement de celle venant de Coutance qui irait jusqu'à Tourville sur Sienne. Elle borderait la RD 44.

Le tracé est diffusé aux conseillers. Les travaux débuteraient courant septembre.

- Invitation à la cérémonie du 8 mai 2026.

L'invitation des conseillers municipaux par les Anciens Combattants est diffusée.

- Tour de la Manche :

Mme Voisin demande si des conseillers seraient volontaires pour être signaleurs lors du passage du Tour de la Manche cycliste le 31 mai prochain.

Il y aurait besoin de 6 signaleurs.

Mrs Bellail et Lebouteiller se proposent. Mme Voisin et son époux seront également présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

20250402-01	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026.	ADOPTÉE Unanimité
20250402-02	Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres	ADOPTÉE Unanimité
20250402-03	Proposition pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).	ADOPTÉE Unanimité
20250402-04	Commission de révision de la liste électorale	ADOPTÉE Unanimité
20250402-05	Désignation des membres des commissions communales et des organismes extérieurs.	ADOPTÉE Unanimité
20250402-06	Délégué du Syndicat Départemental D'Energies de la Manche (SDEM50).	ADOPTÉE Unanimité
20250402-07	Décision sur les quotas d'avancement des agents.	ADOPTÉE Unanimité
20250402-08	MAM : proposition sur avenants et réflexion sur l'équipement de la cuisine.	ADOPTÉE Unanimité
20250402-09	Réflexion sur devis relatifs aux remplacements d'un réfrigérateur de la salle et du moteur de la VMC de la mairie.	ADOPTÉE Unanimité
20250402-10	Procurations pour courriers en recommandés et colis de la Poste.	ADOPTÉE Unanimité

Le secrétaire de séance,
M. OUITRE Florian

Le Maire,
M. BELLAIL Rémi